L'IMPLACABLE MAINMISE D'UN COUPLE SUR LA VILLE

Fleuron de l'édition française, Actes Sud est synonyme d'humanisme. Mais à Arles, d'où la maison rayonne, employés, élus et habitants tiennent un tout autre discours sur ses fondateurs, Françoise Nyssen et Jean-Paul Capitani. Au programme, opérations immobilières équivoques, passe-droits et salariés à bout. Enquête. **PAR THOMAS RABINO**

INFLUENCE CONSIDÉRABLE Jean-Paul Capitani, époux de Françoise Nyssen, est président du conseil de surveillance d'Actes Sud. Tous deux sont très puissants à Arles.

Tardivon / Sipa

Marianne 26 mars 2021

La librairie de Mucem

Dimanche 21 février, maison de la presse d'Arles. Le gérant, Pierre-Alexandre Delabrière, est derrière sa caisse quand il voit entrer Françoise Nyssen. Soudain, la présidente du directoire d'Actes Sud pointe du doigt *l'Arlésienne*, un magazine local d'investigation. Au sommaire, une affaire immobilière l'intéressant directement. *« Vous devriez arrêter de vendre ça ! Ce n'est pas du journalisme ! »*, l'interpelle-t-elle, insistante. Delabrière s'indigne : *« Comment une ex-ministre de la Culture, dirigeante d'une maison d'édition, peut-elle réclamer la censure d'un journal ? »* Ulcérée, Françoise Nyssen tourne les talons.

"Une passoire !"

Cet épisode en dit long sur les rapports qu'entretient l'éditrice avec Arles, où elle et son mari, Jean-Paul Capitani, président du conseil de surveillance d'Actes Sud et propriétaire, selon un dicton local, de *« la moitié de la ville »*, jouissent d'une influence considérable. *« Quand vous émettez une critique, Françoise le prend comme une attaque. Et si vous n'êtes pas avec elle, vous êtes contre elle »*, glisse une de leurs employés. Dans cette ville à l'ambiance villageoise, beaucoup les craignent : *« Nous sommes nombreux à avoir un proche qui travaille pour eux ou qui loue un appartement de Capitani »*, nous assure-t-on pour justifier des demandes d'anonymat.

Cette fois, le courroux de Françoise Nyssen est donc né des révélations de *l'Arlésienne* : depuis 1983, Actes Sud s'est étendu en bordure du Rhône, au sein d'un îlot de bâtiments anciens appelé le Méjan. Dans sept immeubles cohabitent la maison d'édition, une librairie et le cinéma Actes Sud, un restaurant, un hammam ainsi que la chapelle du Méjan, où l'association du même nom, émanation d'Actes Sud, organise des concerts, des conférences et autres rencontres. Locataire d'une partie des locaux, Actes Sud s'apprête à racheter l'ensemble à la société civile immobilière (SCI) Saint-Martin, contrôlée par Jean-Paul Capitani et Françoise Nyssen, également dirigeants d'Actes Sud. En bref, Capitani et Nyssen vendent à Nyssen et Capitani.

« L'avantage est évident, explique un spécialiste des SCI. *Après trente-cinq ans, la vente est exonérée d'impôt sur la plus-value. Si le propriétaire continue à encaisser des loyers, il paiera davantage d'impôts. Cette opération fera rentrer du cash et repartir l'amortissement de zéro, cette fois pour Actes Sud, qui s'endette à son tour. »* Et qui, en trente-cinq ans de loyers, aurait peu ou prou payé la valeur des locaux… *« L'opération paraît légale*, estime un avocat fiscaliste. *Sous réserve que l'acquisition se fasse à la valeur du marché. »* C'est ici qu'il y a débat.

Cette transaction, questionnée en interne dans la newsletter du comité social et économique (CSE) de l'entreprise, datée de décembre 2020 et que *Marianne* a consultée, a été fixée à 1 400 € le m² (la somme totale avoisinerait les 4 millions). Trop cher pour le CSE, qui invoque *« le principe de prix de marché (bureaux plutôt qu'habitation) »*, soulignant que *« les prix vont du simple au double »*. Sur la foi d'un audit, la direction justifie son prix en précisant qu'Actes Sud pourrait *« revendre pour un usage d'habitation »*. Ultime argument : *« On l'achète à ce prix parce qu'on nous le vend à ce prix. »*

De l'avis d'agents immobiliers arlésiens et au vu des travaux nécessaires à une remise aux normes d'habitation, le prix correspondrait bien au marché… de l'habitation. La nuance est de taille : comme le souligne notre fiscaliste, *« l'achat d'immeubles à usage d'habitation impose de leur donner cette destination »*. Est-ce que ce sera le cas pour le Méjan ? Nul ne le sait. Or, rappelle le fiscaliste, *« sans cette transformation, des taxes s'appliqueraient »*.

"FRANÇOISE ET JEAN-PAUL ONT UN RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION UN PEU PARTICULIER." UN ÉLU LOCAL

Bertrand Langlois / AFP

"QUAND VOUS ÉMETTEZ UNE CRITIQUE, Françoise Nyssen le prend comme une attaque, confie une employée. Et si vous n'êtes pas avec elle, vous êtes contre elle." Ci-contre, aux côtés de son époux, Jean-Paul Capitani, de Maja Hoffmann, mécène suisse et créatrice de la Fondation Luma, et du maire d'Arles d'alors, Hervé Schiavetti, lors de l'ouverture des "Rencontres photographiques d'Arles", le 3 juillet 2017.

Travaux sans permis

« Le montant de ce type de travaux est extrêmement élevé », confie un architecte local, qui souligne la *« galère »* des chantiers du vieil Arles. Il y a quelques années, Jean-Paul Capitani réclama d'ailleurs à l'ancienne majorité municipale la prise en charge de la rénovation de ses toitures, au prétexte que les platanes de la place attenante étaient responsables de leur dégradation. *« On a toujours essayé d'apporter notre concours à Actes Sud*, déclare à *Marianne* Hervé Schiavetti, maire PCF de la commune de 2001 à 2020. *Sur ce dossier, des expertises nous en ont dissuadés. Mais quand on s'appelle Actes Sud, on ne comprend pas toujours. »* De fait, Jean-Paul Capitani a ses entrées à la mairie. *« Actes Sud, c'est un atout pour Arles, et c'est plus de 300 emplois directs et indirects »*, souffle un élu. Dans une ville qui était sinistrée au début des années 1980 et dont chaque maire a misé sur l'économie culturelle, l'homme sait se faire entendre : *« En réunion, l'ambiance est parfois électrique*, narre un élu. *Il est capable de dire : "Si vous nous faites chier, on se casse d'Arles !" »* Les décideurs politiques arlésiens auront ainsi versé, pour la période 2012-2018, et selon la chambre régionale des comptes, pas moins de 508 000 € de subventions à l'association du Méjan, où défilent notamment des auteurs maison.

Autre signe d'une écoute attentive : *« Depuis trente ans, tous les maires se sont cassé les dents sur un projet de cinéma multiplexe*, relève un conseiller municipal. *Capitani l'a toujours bloqué, promettant d'ouvrir un cinéma plus grand. »* C'est à Croisière, près de la tour de la Fondation Luma, érigée par sa rivale, la richissime mécène Maja Hoffmann, que naîtra le fameux cinéma. Le pâté de maison appartient à Jean-Paul Capitani, qui, après avoir obtenu un arrêté de péril, n'a pas eu besoin de permis pour réaménager ces bâtiments vétustes en lieu d'exposition, ouvert pendant les Rencontres de la photographie, ainsi qu'une buvette où le mojito coule à flots.

« Françoise et Jean-Paul ont un rapport à la réglementation un peu particulier », résume un élu local. En 2018, *le Canard enchaîné* révélait que des travaux avaient été réalisés sans déclaration préalable ni autorisation dans les locaux parisiens d'Actes Sud, des locaux classés et nécessitant un agrément de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) et des Monuments historiques. Les aménagements ayant consisté en des extensions par la construction de mezzanines, les taxes calculées sur la surface s'en étaient trouvées diminuées. *« Une négligence »*, plaidait, à l'époque, Françoise Nyssen. Même constat ou presque au siège arlésien, situé en secteur sauvegardé. Au gré de la croissance d'Actes Sud, des immeubles du Méjan ont été connectés pour agrandir les bureaux, passés de 180 à 636 m², tandis que la librairie s'étendait de 150 à 550 m². En 2011, une inspection de la Commission de sécurité, chargée de vérifier la mise en place de portes coupe-feu et autres sorties de secours, avait rendu un avis défavorable, mais consultatif. *« On n'allait pas tuer cette entreprise »*, explique Hervé Schiavetti, qui pouvait, avec le préfet, suspendre l'autorisation d'ouvrir.

Si l'enquête sur l'antenne parisienne a été classée sans suite, le flou entoure encore le Méjan. En juillet 2018, Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture, déclarait à *la Provence* que son mari avait *« lancé la régularisation des travaux en lien avec la mairie »*. Où en est-on ? Selon un document cadastral récent, la chapelle du Méjan offre une surface de 539 m². Or l'édification d'un plancher l'a portée à 735 m², non spécifiés dans ce même document, où apparaît la mention : « Aucun dossier ADS ». En clair, pas d'autorisation de droits des sols, donc de permis. L'explication ? *« À l'automne 2020, un gros travail de diagnostic a été fait en collaboration avec la ville d'Arles, qui sert de nouvelle base de discussion*, nous répond à propos du Méjan la direction régionale des Affaires culturelles (Drac), chargée du suivi des travaux en zone protégée. *Les études du* >

> *projet architectural sont en cours, et un permis de construire sera déposé pour être instruit. L'ABF sera sollicité pour avis. La régularisation interviendra avec le permis de construire. »* Qu'en sera-t-il du clocher édifié au XVIIe siècle et flanqué en 2015 de baies vitrées, ou des fenêtres en PVC jurant avec la façade ? Pour l'association des Amis du vieil Arles, rien à dire : *« On ne va pas commencer à farfouiller… »*, nous répond l'un de ses adhérents, gêné, avant de souffler : *« Jean-Paul et Françoise font partie de notre comité d'honneur, donc… »*

"Avaler des couleuvres"

À l'inverse, des autorisations administratives interpellent : c'est sur les 136 ha du domaine de la Volpelière que le couple a installé son école privée, de la maternelle à la troisième. L'école du Domaine du possible est aujourd'hui conventionnée par l'État, qui rémunère ses professeurs, tandis que les collectivités publiques financent son fonctionnement. Plus tôt, l'établissement défrayait la chronique pour ses liens avec le mouvement anthroposophique, que suit de près la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

Ici, des bâtiments à vocation agricole ont donc changé de destination, et des Algeco habillés de bois complètent la structure. *« Je n'ai jamais vu autant d'autorisations délivrées en zone naturelle, agricole et inondable »*, s'étonne un employé municipal, selon lequel *« les dernières régularisations, une vingtaine rien que pour le "Domaine du possible", ont été faites "en tacite", ce qui veut dire que les demandes sont accordées de facto après deux mois sans réponse »*. Sollicitée par *Marianne*, la mairie n'a pas donné suite, pas plus que le service communication d'Actes Sud (1).

Au Méjan, les employés ont d'autres soucis : *« Depuis l'arrivée d'Olivier Randon à la direction générale* [en 2014, après vingt-cinq ans chez Flammarion], *on sent un changement*, constate un libraire. *Avec les financiers, c'est la fin de la maison à l'ancienne, où l'on parlait auteurs et textes. Il faut optimiser le chiffre. »* Même si l'on s'y tutoie encore, du temps a passé depuis 1978 et la fondation d'Actes Sud près des Baux-de-Provence par Hubert Nyssen, le père de Françoise. La petite maison est devenue, à force de best-sellers et de prix littéraires, un groupe demeuré familial, fort d'une douzaine de maisons d'édition, de neuf librairies et de 310 employés, pour un chiffre d'affaires de 70,5 millions d'euros en 2020.

Attirés par l'aura d'une maison dont le catalogue mêle préoccupations sociales, écologie, histoires fortes et polars à succès, souvent fascinés par une patronne jurant que *« chez nous, l'envie de faire est au-dessus des gestionnaires »*, ces employés se sont longtemps contentés de salaires *« au minimum de la grille de la convention collective »*, précise un syndicaliste. *« Au-delà du prestige, il n'y a pas d'autre endroit ici pour bosser dans l'édition, alors on avale des couleuvres »*, explique l'un d'eux. *« J'avais un bac + 5 et je gagnais à peine plus que le smic, pour beaucoup d'heures de travail. On était plein, dans ma tranche d'âge, à ce régime-là »*, raconte une jeune assistante d'édition. À l'autre bout de la chaîne, Françoise Nyssen, rémunérée en 2016 plus de 127 000 € net pour son poste de présidente, empochait aussi environ 230 000 € de dividendes, tout comme son mari, via la holding du Rosier, dont le montage financier a été révélé par *Marianne* (2).

Difficile, pour les salariés, de s'opposer à un système dont les dirigeants, souvent prêts à discuter autour de la machine à café, peuvent se montrer si proches. Au point d'en inviter certains à passer un week-end au domaine de la Maguelonne, dont les 230 ha appartiennent à la famille Capitani depuis 1946.

Thomas Rabino

TRANSACTIONS Le "Méjan" abrite, en zone protégée, maison d'édition, librairie, cinéma, restaurant, hammam ainsi qu'une salle de concerts. Locataire d'une partie de ce pâté de maisons, Actes Sud s'apprête à les racheter à la SCI Saint-Martin, contrôlée par Jean-Paul Capitani et Françoise Nyssen. "Cette opération fera rentrer du cash et repartir l'amortissement de zéro", explique un spécialiste des SCI.

Carbonne / ArCandPress / Leemis

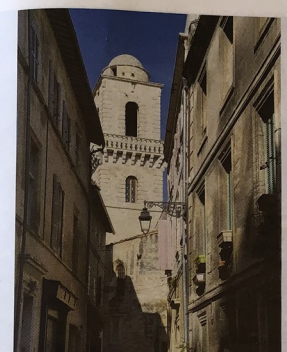

Bertrand Rieger / Hans

DANS L'ÉGLISE SAINT-MARTIN aujourd'hui désacralisée, se trouve l'association de la chapelle du Méjan. Cette émanation d'Actes Sud y organise des concerts, des conférences et des rencontres.

Ces derniers temps, le *« plan d'économie fort »* et *« l'effort collectif »* annoncé par Nyssen dans un mail interne semblent en avoir découragé plus d'un, à moins que les *« sautes d'humeur de Jean-Paul »* soient en cause : tandis que la direction s'agace des « taupes » de *l'Arlésienne*, les pots de départ se multiplient et les effectifs sont rabotés. Après la récente fermeture de la librairie parisienne Picard & Epona, la librairie du Mucem, dans l'escarcelle d'Actes Sud, passera aux mains d'Arteum, gestionnaire de boutiques muséales, au grand désarroi du personnel. D'autres ont également été virés : c'est par exemple le cas de Rémy Raillard, qui a dirigé la librairie arlésienne pendant vingt et un ans, portant son chiffre d'affaires de 600 000 € à 2,3 millions, pour un salaire de 2 300 € net.

En 2018, après une progression du chiffre d'affaires de 25 % en quatre ans, Rémy Raillard recevait une lettre de convocation à un entretien préalable. *« C'était la grosse surprise*, raconte-t-il pour la première fois. *On m'a fait une longue liste de reproches, tout et n'importe quoi : gestion du stock, communication… Je me suis défendu et j'ai reçu un avertissement. Malgré tout, très attaché à Actes Sud, je pensais que j'avais encore ma place. »* Et l'ex-directeur de raconter une série d'*« injonctions contradictoires »*, *« un rapport commandé par la directrice commerciale remis sans le moindre retour »*, *« une agression verbale de "JP" après l'envoi d'un énième mail sur les fuites d'eau »*, jusqu'au burn-out. *« On me mettait la pression pour me pousser à la faute »*, déduit-il, finalement licencié pour *« motif personnel »* à 50 ans, quelques jours avant Noël 2019. *« J'ai fait le choix d'éviter les prud'hommes, où une procédure prend plusieurs années. Je voulais passer à autre chose, me reconstruire. J'étais fracassé. »*

"Charge mentale"

Aurélie (3) a une histoire similaire : *« Au début, c'était formidable. L'entreprise était très paternaliste, les congés maternité étaient plus longs, comme ceux pour enfant malade… Et le travail est monté en intensité, avec une charge mentale délirante. Je faisais le boulot de deux ou trois personnes, et quand je demandais à recruter, on me disait que j'aurai des stagiaires. J'ai fait un burn-out. À mon retour, la direction me disait de me ménager, tout en me redonnant la même quantité de travail, ou en envoyant des mails urgents pendant mes jours de repos. »*

Las du décalage entre l'image de la maison et leur vécu, des employés en ont fait un bon mot : *« Faites ce que je dis, pas ce que j'édite. »* ■ T.R.

(1) Nos demandes étaient adressées à Françoise Nyssen, Jean-Paul Capitani, Valérie Géraud (DRH), Laetitia Ruault (directrice commerciale) et Olivier Randon (directeur général).

(2) Lire sur notre site l'article d'Emmanuel Lévy, « L'aspirateur à dividendes de Françoise Nyssen », daté d'août 2018.

(3) Le prénom a été changé.

À suivre MARIANNE
Retrouvez notre enqu spécifique sur la libra du Mucem

Votre abonnement Intégral (papier + numérique) 0 € le 1er mois puis 9,50 € tous les 4 numéros sans engagement Découvre nos offres abo.marianne